1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Madame la présidente
du SDMIS69

Lyon, le 08 septembre 2022

N° 2022_13

Objet : Financements du SDMIS69, demande de données

Madame,

Ce courrier vise à aborder les modes de financement de notre collectivité. En effet, aujourd'hui encore et cela depuis plus de 10 ans, nous évoluons dans un cadre budgétaire contraint. Votre prédécesseur, Mr Jean-Yves SÉCHERESSE parlait à l'époque "d'efficience économique", ce dossier étant inscrit dans la démarche normative "EFQM".

Nous souhaitons, dans le cadre de l'entrevue que vous avez programmez le 5 octobre 2022, avec notre organisation professionnelle responsable, obtenir des informations particulières dans le cadre du dialogue social normalisé.

Tout d'abord, concernant l'attribution des fractions de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (TICPE) accordées à la métropole de Lyon et au département du Rhône au terme des articles 52, 53 et 77 LFI. Sur la base d'une transparence des comptes publics de notre collectivité territoriale, nous souhaitons pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 les mêmes informations que celles présentes sur le tableau ci-dessous :
"*15 ème législature - Question N° : 23477*
De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI, Agir et Indépendants -Lozère)
Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances
Ministère attributaire > Action et comptes publics"
Lien :
https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-23477QE.htm

À cela s'ajoute une demande spécifique, légitime qui concerne l'article 53 LFI, pour les mêmes années que citées supra, la part réelle reversée au SDMIS69 par la métropole de Lyon et du département du Rhône, ainsi que le fléchage interne de ces dotations entre les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Nous vous demandons également, les mêmes informations que l'année dernière concernant la masse salariale.

1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

En effet, à l'époque, devant un refus de l'administration, nous avions été contraints de solliciter la CADA et de surcharger cet acteur public pour avoir accès à ces informations. Nous souhaitons connaître pour les années 2020, 2021 et pour 2022 au 15 septembre, le nombre d'agents :

SPPNO, SPPO, PATS par **catégorie et grade** :

- Le nombre d'agent.e.s et leur quotité de travail
- Le nombre d'agents en disponibilité
- Le nombre de départs en retraite
- Le nombre de rupture conventionnelle, départ volontaire et tout autres types de départs définitifs

Nous ajoutons que depuis 2019, aucune donnée à caractère sociale n'est diffusée (bilan social, CSU...), ces pratiques nuisent aux travaux que nous menons et contribuent au manque de transparence de notre collectivité territoriale.

Certain.e.s de votre attachement aux valeurs de la fonction publique :

Déontologie, Éthique, TRANSPARENCE et Exemplarité, nous serons bénéficiaires de ces informations avant notre entrevue prévue le 5 octobre 2022, jour dédié au dialogue social et date à laquelle vous recevrez l'ensemble des organisations syndicales. Pour rappel, le temps que vous nous aviez accordé alors était de 45 minutes. Ce délai extrêmement court à la vue de la complexité des dossiers à aborder justifie d'obtenir ces informations avant cette entrevue.

Dans l'attente de votre réponse, notre organisation vous prie, Madame, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

